

Chapitre/Chapter 18

Ceux qui refusent

par André Gazut

En 1972 parait le livre du général Jacques de Bollardière. « Bataille d'Alger, bataille de l'homme ». De Bollardière est le seul officier supérieur à s'être opposé publiquement à la torture, avant de quitter l'armée et de devenir un militant pacifiste. Pour la Télévision Suisse, je réalise un documentaire : « Destin, général de Bollardière », peu de temps après avoir tourné « Ceux qui refusent », sur les déserteurs américains au Canada. Nous n'étions que 400 réfractaires à la guerre d'Algérie, ils étaient 80 000 à refuser la guerre du Vietnam. Nous verrons en projection tout à l'heure un extrait de ce film.

Il faut rappeler que durant la bataille d'Alger des officiers argentins vinrent en Algérie rencontrer leurs homologues français pour s'initier aux méthodes de la lutte anti-subversive. Peu après des membres de l'OAS et des officiers français furent invités par des dictatures sud-américaines à donner des cours au Brésil, en Argentine, au Chili. Rafles, tortures systématiques, exécutions extrajudiciaires, disparitions, escadrons de la mort devinrent les armes de ces régimes. Des « experts français » formeront également des officiers américains aux techniques de la « guerre moderne » qu'ils appliqueront au sud Vietnam.

Revenons au général de Bollardière. Issu d'une famille de vieille tradition militaire, il devient à son tour officier à St Cyr. A la défaite de la France en 1940 il rejoint Londres, y précédant même le général de Gaulle. Il combat les nazis en Libye, puis est parachuté en France auprès de la résistance. Ensuite c'est la guerre d'Indochine, puis la guerre d'Algérie. Lorsqu'il s'oppose au général Massu quand à la pratique de la torture, de Bollardière est l'officier français le plus décoré. Après avoir rompu avec l'armée, il devient chef du personnel dans une industrie et découvre que le rapport employeur-salarié n'est qu'un rapport unilatéral, un rapport de domination. Il comprend qu'il existe d'autres aspects de la violence et que comme l'écrit Mgr. Camara il existe des violences institutionnelles. Pour de Bollardière il s'agit de lutter contre toute injustice. C'est ainsi qu'il s'engage dans un combat non-violent. Il participe dans le Pacifique à une campagne navale contre les essais nucléaires français, il est un des organisateurs en France la lutte contre l'expansion du camp militaire du Larzac.

Considérant que la majorité des pays ont modifié l'appellation de ministre des armées en ministère de la défense, de Bollardière s'étonne que les armées s'arrogent partout l'exclusivité de la défense. La défense n'est-elle pas affaire de tous les citoyens ? Les pacifistes, les non violents ne devraient-ils pas être associés aux réflexions sur les concepts de défense ? Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en France s'établit des rencontres entre l'état major de l'armée et les pacifistes. Je ne sais si actuellement cette réflexion commune perdure sous les gouvernements de droite.

Dans les années 80, en réalisant un documentaire sur Klaus Barbie, nazi poursuivi en France pour la déportation des enfants juifs cachés à Izieu, nous évoquons la nécessité de pouvoir poursuivre les responsables d'autres crimes contre l'humanité ainsi que les responsables de crimes de guerre. Certains nous avaient considérés comme de naïfs utopistes. Aujourd'hui pourtant des instances internationales existent comme la Cour pénal internationale et le Tribunal pénal international. Malgré la lourdeur de ces organismes les criminels savent qu'ils

ne peuvent plus se déplacer impunément à travers le monde car ils peuvent être arrêtés et jugés.

L'utopie est à la base du changement. Il y a 25 ans, un banquier genevois à la retraite parle à des amis du CICR de l'idée de créer une convention internationale obligeant les pays à laisser visiter tous les lieux de détention à l'improviste, afin d'éviter l'usage de la torture. Ses interlocuteurs jugent utopique cette initiative. Jean-Jacques Gauthier persiste. Il commence par la Suisse, puis les pays nordiques qui acceptent, ainsi que la France. Son idée en démarchant les pays démocratiques est de progressivement arriver à faire engager le maximum de pays. Le 18 décembre 2002 l'Assemblée générale des Nations Unies adopte le protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT). A ce jour 22 pays l'ont ratifié et 51 l'ont signé. La vision de ce banquier utopiste est en voie de se concrétiser.

Habitant Genève, ville abritant la Commission des droits de l'homme de l'ONU, j'ai pu observer l'amélioration quant à la protection des victimes, grâce au droit. Bien qu'il ait fallu modifier récemment le fonctionnement de cette institution. Je me demande si les mouvements pacifistes ne pourraient réfléchir à une convention facultative obligeant les pays à ne pas entreprendre une intervention armée sans l'avis du Conseil de sécurité.

Il existe en France une expression terrible par son fatalisme, l'impôt du sang. L'impôt du sang, c'est l'appel sous les drapeaux pour chaque génération. Grande guerre de 14-18, guerre mondiale 39-45, guerre d'Algérie 54-62. A travers mes reportages, j'ai vu trop de sang et de détresse. Tant du côté des combattants que des civils, surtout des civils qui représentent de plus en plus la grande majorité des victimes. J'ai trop vu qu'une guerre ne peut être propre. J'ai trop entendu de militaires déclarer que « les bavures sont coutumières en cas de guerre ».

Sensiblerie excessive de ma part ? Naïveté politique ? Pourtant en décembre 2004, j'ai écouté en Cisjordanie des palestiniens s'interroger sur la violence et se demander si la violence n'avait pas été contre-productive à leur cause. Et de me citer le voyage en Palestine du petit-fils de Gandhi à l'invitation de l'autorité palestinienne. J'ai visionné le film qu'a consacré la télévision de Ramallah à cet événement et j'ai compris que des militants n'hésitaient pas eux aussi à désacraliser la violence.